

Sous-section 4.—Autres statistiques de l'assurance-vie

Cette sous-section traite brièvement des particularités suivantes: transactions au Canada des sociétés fraternelles; opérations des compagnies canadiennes d'assurance-vie en dehors du Canada; résumé de toute l'assurance-vie au Canada ainsi que de celle des compagnies canadiennes en dehors du Canada.

Assurance-vie effectuée par les sociétés fraternelles.—En plus de l'assurance-vie les opérations de quelques sociétés fraternelles comprennent, entre autres, le paiement d'indemnités en cas de maladie; ces opérations sont toutefois peu importantes. Le tableau 19 contient des données sur l'assurance-vie effectuée par l'entremise des sociétés fraternelles ainsi que la statistique relative à l'actif, au passif, aux recettes et aux déboursés des sociétés canadiennes et des sociétés étrangères faisant affaires au Canada. Les taux de ces sociétés sont calculés de façon à couvrir les indemnités, en tenant compte de tous les principes actuariels. La caisse de bénéfice de chaque société doit être évaluée chaque année par un actuaire qualifié (devenu membre, après examen, de l'Institut des Actuaires de Londres; de la Faculté des Actuaires d'Ecosse; de la Société des Actuaires d'Amérique ou de l'Institut Américain des Actuaires) et, à moins que l'actuaire ne certifie la solvabilité de chaque caisse, un rajustement des taux ou des bénéfices doit être effectué. Les statistiques de la première partie de ce tableau portent sur 11 sociétés canadiennes faisant rapport au Département des Assurances du Gouvernement fédéral, dont une seule n'accorde pas de bénéfices d'assurance-vie.

En vertu d'un amendement à la loi des assurances, qui devint en vigueur le 1er janvier 1920, il est maintenant nécessaire à toute société fraternelle étrangère de se procurer une charte fédérale avant de faire affaires au Canada. Cependant, toutes les sociétés qui autrefois faisaient affaires en vertu de chartes provinciales peuvent continuer à faire les transactions nécessaires relativement à l'assurance déjà en vigueur, mais il leur est défendu d'accepter de nouveaux membres. Depuis lors, la plupart de ces sociétés se sont procuré une charte fédérale; il en est de même de quelques sociétés étrangères qui auparavant n'étaient pas munies de chartes provinciales. Vingt-huit sociétés appartenant à l'une ou l'autre de ces deux classes faisaient affaires au Canada en 1939.

19.—Assurance des sociétés fraternelles faisant rapport au Département des Assurances, 1935-39

Opérations	1935	1936	1937	1938	1939
	nombre	nombre	nombre	nombre	nombre
SOCIÉTÉS CANADIENNES					
(Assurance-vie au Canada)					
Polices émises.....	11,382	9,356	13,857	17,216	12,459
Polices échues.....	2,907	2,946	3,113	3,100	3,326
	\$	\$	\$	\$	\$
Sommes payées par les membres.....	1,882,750	1,802,479	1,810,873	1,931,515	1,933,470
Montant des polices nouvelles.....	9,335,867	7,343,950	10,858,832	14,445,147	9,982,175
Assurances en vigueur.....	106,882,394	103,673,283	108,743,852	112,698,333	109,063,645
Montant des polices échues.....	2,569,401	2,582,490	2,649,682	2,649,795	2,901,633
Réclamations payées.....	3,381,297	3,505,486	3,183,242	3,234,829	3,574,316
Réclamations non réglées.....	199,672	232,166	258,419	233,624	270,295
Assurances ayant pris fin par—					
Décès.....	1,944,665	1,998,792	1,940,583	1,898,776	2,013,588
Résiliation, échéance, abandon, etc.....	14,290,452	11,386,571	10,650,996	12,490,938	13,729,773
Totaux, terminées.....	16,235,117	13,385,363	12,591,579	14,389,714	15,743,361